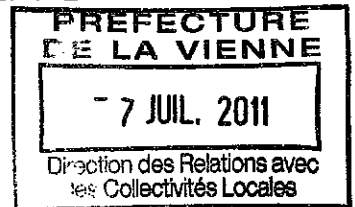


SYNDICAT INTERCOMMUNAL d' ELECTRICITE  
et d' EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de la VIENNE

DELIBERATIONS

REUNION du COMITE

Séance du 30 JUIN 2011



Délib 2011/17 (Comité du 30 juin 2011)

Le 30 juin 2011, sur convocation du 09 juin 2011, le Comité du syndicat intercommunal s'est réuni, en session ordinaire à 14h30, au palais des congrès du Futuroscope, sous la Présidence de M. Arnaud LEPERCQ, Président et en présence de M. COMBEAUD, secrétaire.

Membres en exercice : 538

Quorum : 270 délégués

270 délégués étaient présents ; 18 avaient donné pouvoir écrit de voter en leur nom à un autre délégué.

**8 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE DELEGATION DE FRUITS ET PRODUITS AVEC LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU**

M. Pascal GRIMAUD, directeur du SIEEDV, rappelle que le Comité, dans sa séance du 29 mars 2011, a approuvé le nantissement de 57 000 actions détenues par le SIEEDV dans SRD, représentant 15% du capital de cette dernière, au profit du pool bancaire ayant financé pour SOREGIES l'accès au droit de tirage avec la SNET, en garantie du prêt consenti.

L'article 18.3 de la convention de crédit signée entre SOREGIES et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou intervenant en qualité d'agent des sûretés pour le compte des parties financières de SOREGIES prévoit que le SIEEDV et SRD signent respectivement, en tant que délégant et délégué, avec l'agent des sûretés en tant que délégataire, un « contrat de délégation de Fruits et produits » par lequel le SIEEDV délègue le versement par SRD à l'agent des sûretés des dividendes découlant des 57 000 actions de SRD nanties, en garantie des obligations souscrites par SOREGIES.

Cette délégation implique l'établissement d'un acte écrit de délégation et, en cas de réalisation du gage, le versement au profit de l'établissement financier des dividendes découlant des 57 000 actions détenues par le SIEEDV dans SRD. Dans le cas contraire, les dividendes seront reversés au SIEEDV (délégant) par l'agent des sûretés (délégataire). Le projet de contrat est joint en annexe.

**Le Comité, à l'unanimité, accepte :**

- de verser les dividendes découlant des 57 000 actions détenues par le SIEEDV dans SRD au bénéfice de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou intervenant en qualité d'agent des

.../...

sûretés pour le compte des parties financières de SOREGIES, en garantie des obligations souscrites par SOREGIES au titre de la convention de crédit destinée à financer les primes à l'investissement du droit de tirage avec la SNET,

- de donner en conséquence tous pouvoirs au Président à l'effet de, au nom et pour le compte du SIEEDV, signer le contrat correspondant avec SRD et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et d'effectuer toutes diligences et signer tous actes nécessaires pour son exécution.

Le Président,  
Syndicat Intercommunal  
d'Electricité et d'Equipement  
(S.I.E.E.D.V.)  
du Département de la Vienne  
Bernaud LEPERCQ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 7 juillet 2011  
Publication ou notification le 7 juillet 2011